

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

Le public est avisé que par arrêté interpréfectoral 2012/BPUP/106 en date du 13 novembre 2012 a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par M. le Directeur Général du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire , au titre de la loi sur l'eau, en vue d'effectuer :

- les opérations de dragages d'entretien du chenal de navigation et de ses installations portuaires
- les opérations d'immersion en mer, sur le site de la Lambarde, des matériaux extraits dans le cadre de ces dragages d'entretien.

Ces opérations sont réglementées en application du Code de l'Environnement - livre II – titre 1^{er} – chapitre IV et notamment les articles L214-1 à L 214-6.

Cette enquête aura lieu **du lundi 3 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.**

L'enquête est ouverte :

En mairies de Nantes (commune siège), **Donges, Bouée, Bouguenais, Cordemais, Corsept, Couëron, Frossay, Indre, La Baule, La Chapelle Launay, La Montagne, La Plaine sur Mer, Lavau sur Loire, Le Pellerin, Le Pouliguen, Montoir de Bretagne, Paimboeuf, Pornichet, Préfailles, Rezé, Saint Brévin les Pins, Saint Etienne de Montluc, Saint Herblain, Saint Jean de Boiseau, Saint Michel Chef Chef, Saint Nazaire, Pornic, la Bernerie en Retz, les Moutiers en Retz, Bourgneuf en Retz,**

Et dans les communes de Vendée suivantes :

Noirmoutier en l'Ile, Bouin, Beauvoir sur Mer.

Les pièces du dossier seront déposées dans les trente-quatre communes concernées pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées en mairie de Nantes (mairie centrale - 29 rue de Strasbourg 44000 NANTES), à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête.

Les avis obligatoires sont joints au dossier d'enquête publique.

Il est constitué une commission d'enquête composée comme suit :

- Présidente : Madame Françoise BELIN, attachée principale retraitée à la ville de Nantes
- Membres titulaires : Madame Mireille Anik AMAT, ingénieur de recherche en agroalimentaire et biologie marine

Monsieur Jean DUBOIS, avocat honoraire

En cas d'empêchement de Madame Françoise BELIN, la présidence de la commission sera assurée par Madame Mireille Anik AMAT.

- Membres suppléants : Monsieur Joseph BOUTIN, directeur général adjoint au conseil général de la Loire-Atlantique, en retraite

Monsieur Jean CODET, ingénieur militaire en retraite

En cas d'empêchement d'un des titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

La commission d'enquête représentée par un de ses membres, au moins, recevra les observations du public les jours et heures suivants :

- Mairie de Nantes (mairie centrale – salle au rez de chaussée - 23 rue de Strasbourg) :
lundi 3 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Couëron lundi 3 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 30
- Mairie de Saint-Nazaire samedi 8 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Noirmoutier en l’Ile lundi 10 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Bouin lundi 10 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 15
- Mairie de Paimboeuf mercredi 12 décembre 2012 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Pornic jeudi 13 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Donges vendredi 14 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Montoir de Bretagne vendredi 14 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 30
- Mairie de La Plaine sur Mer lundi 17 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Saint Brévin les Pins lundi 17 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00
- Mairie de La Baule mardi 18 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00
- Mairie de Noirmoutier en l’Ile jeudi 20 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00
- Mairie de Le Pellerin vendredi 21 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Cordemais vendredi 21 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 h 00
- Mairie de La Baule jeudi 3 janvier 2013 de 9 H 00 à 12 H 30
- Mairie de Saint-Nazaire jeudi 3 janvier 2013 de 14 H 00 à 17 h 30
- Mairie du Nantes (mairie centrale – salle Monti – 29 rue de Strasbourg)
vendredi 4 janvier 2013 de 14 H 00 à 17 h 00

Dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d’enquête sera adressée au porteur de projet et aux maires des communes de **Nantes (commune siège), Donges, Bouée, Bouguenais, Cordemais, Corsept, Couëron, Frossay, Indre, La Baule, La Chapelle Launay, La Montagne, La Plaine sur Mer, Lavau sur Loire, Le Pellerin, Le Pouliguen, Montoir de Bretagne, Paimboeuf, Pornichet, Préfailles, Rezé, Saint Brévin les Pins, Saint Etienne de Montluc, Saint Herblain, Saint Jean de Boiseau, Saint Michel Chef Chef, Saint Nazaire, Pornic, la Bernerie en Retz, les Moutiers en Retz, Bourgneuf en Retz, Noirmoutier en l’Ile, Bouin, Beauvoir sur Mer.**

pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, ce rapport et ces conclusions seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et sur le site Internet de la préfecture de la Vendée (<http://vendee.gouv.fr>).

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet : Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, 18 quai Ernest Renaud, BP 18609, 44186 Nantes cedex 4.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique dès la publication du présent arrêté.

La décision susceptible d’intervenir à l’issue de la procédure sera une autorisation ou un refus délivré par arrêté interpréfectoral du préfet de Loire-Atlantique et du préfet de la Vendée.